

QUELLE EST LA MEILLEURE SOLUTION : UN FERR OU UNE RENTE?



Question :

Je viens tout juste d'avoir 71 ans et j'ai reçu un avis selon lequel je dois transformer mon régime enregistré d'épargne retraite (REER) en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou en une rente d'ici la fin de l'année. Quelles sont mes options? Quelle est la meilleure solution pour moi?

Réponse :

L'Agence du revenu du Canada (ARC) exige que vous encaissiez ou transformiez votre épargne-retraite en source de revenu avant la fin de l'année où vous atteignez 71 ans.

Il y a trois façons de le faire :

1. Vous pouvez retirer votre revenu de retraite de votre REER en espèces. L'inconvénient de cette option est que le plein montant du retrait sera ajouté à votre revenu pour l'année du retrait et que vous devrez payer de l'impôt sur ce montant. Comme le montant du retrait sera probablement important, la majeure partie de votre épargne sera imposée au taux le plus élevé.
2. Vous pouvez utiliser votre épargne pour souscrire une rente enregistrée auprès d'un assureur vie. Les rentes sont l'instrument idéal pour couvrir des frais fixes si votre crainte est d'épuiser votre capital avant votre décès, ou pour ne pas avoir à prendre des décisions de placement.
3. Vous pouvez virer votre épargne dans un FERR. Les FERR sont très populaires auprès des épargnants parce qu'ils leur permettent de continuer à gérer leurs placements.

Quelle solution est la plus avantageuse?

Qu'un FERR ou une rente vous rapporte davantage à long terme dépend d'un certain nombre de facteurs tels que votre âge, les taux d'intérêt et le taux de rendement généré par votre FERR.

Parmi les autres facteurs à considérer, notons :

- votre état de santé (y compris celui de votre conjoint)
- la volonté de préserver votre capital pour vos enfants
- la quantité de temps et d'énergie que vous et votre conjoint êtes disposés à consacrer à la gestion de vos placements

Vous devriez aussi classer vos objectifs financiers par ordre de priorité et évaluer votre tolérance au risque.

Quels sont mes objectifs :

- Maximiser mon revenu?
- Retarder le versement d'un revenu aussi longtemps que possible?
- Faire fructifier mon capital?
- Obtenir un revenu indexé pour compenser l'inflation?

QUELLE EST LA MEILLEURE SOLUTION : UN FERR OU UNE RENTE?

Quelle est ma tolérance au risque?

Si vous **n'aimez pas courir des risques** et que vous voulez seulement des placements garantis (tels que les certificats de placement garanti), alors la rente viagère est probablement le choix qui vous convient le mieux. Dans un contexte de faibles taux d'intérêt, les remboursements du capital permettent d'augmenter considérablement votre revenu mensuel ou annuel. Par conséquent, les rentes enregistrées vous donneront invariablement des revenus de retraite plus élevés qu'un FERR, sans aucune crainte de manquer de fonds. Les rentes sont davantage indiquées si vous avez plus de 60 ans.

Si vous **aimez prendre des risques**, les FERR peuvent se révéler plus attrayants, lorsque vous pouvez obtenir des taux de rendement plus élevés. La seule façon d'obtenir des taux de rendement plus élevés est d'investir dans des actions ou des fonds d'actions. C'est à ce moment-là que votre tolérance au risque entre en jeu.

Si vous êtes d'avis qu'une **approche équilibrée** selon un mélange à 50 % de placements garantis et à 50 % d'actions est un bon compromis, alors vous pourriez envisager de souscrire une rente viagère pour la partie des placements garantis et un FERR pour la partie en actions. Si le revenu de rente permet de répondre à vos besoins de base, cette approche vous permet d'être plus audacieux dans vos placements.

Le **Tableau A** ci-dessous fournit une comparaison entre le revenu que vous pourriez recevoir d'une rente enregistrée en janvier 2012 et le revenu d'un FERR selon différents taux de rendement. Ceci inclut aussi une approche équilibrée en combinant une rente réversible de 50 000 \$ et un FERR de 50 000 \$ en supposant un taux de rendement annuel de 6 %.

Tableau A :

| Estimation du revenu annuel par 100 000 \$ de fonds enregistrés à 71 ans** | | | | | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------|------------|------------|--------------------------|
| Rente ¹ | | | | FERR ² | | | Combinaison ³ |
| Âge | Viagère pour un homme – 10 ans | Viagère pour une femme – 10 ans | Réversible – 10 ans | FERR à 4 % | FERR à 6 % | FERR à 8 % | Rente/FERR à 6 % |
| 72 | 7 843 \$ | 7 167 \$ | 6 347 \$ | 7 672 \$ | 7 818 \$ | 7 964 \$ | 7 042 \$ |
| 75 | 7 843 \$ | 7 167 \$ | 6 347 \$ | 7 140 \$ | 7 704 \$ | 8 301 \$ | 6 985 \$ |
| 80 | 7 843 \$ | 7 167 \$ | 6 347 \$ | 6 333 \$ | 7 517 \$ | 8 894 \$ | 6 892 \$ |
| 85 | 7 843 \$ | 7 167 \$ | 6 347 \$ | 5 591 \$ | 7 300 \$ | 9 484 \$ | 6 783 \$ |
| 90 | 7 843 \$ | 7 167 \$ | 6 347 \$ | 4 899 \$ | 7 036 \$ | 10 038 \$ | 6 651 \$ |
| 95 | 7 843 \$ | 7 167 \$ | 6 347 \$ | 4 153 \$ | 6 562 \$ | 10 281 \$ | 6 414 \$ |
| 99 | 7 843 \$ | 7 167 \$ | 6 347 \$ | 1 991 \$ | 3 396 \$ | 5 734 \$ | 4 831 \$ |
| Total | 219 604 \$ | 200 676 \$ | 177 716 \$ | 151 261 \$ | 193 419 \$ | 251 448 \$ | 184 436 \$ |

** Compte tenu d'une date de souscription de janvier 2012 et d'un revenu payable annuellement à compter de janvier 2013.

¹ Taux de rente en vigueur en janvier 2012. En fonction d'une rente viagère individuelle ou d'une rente réversible pour un homme et une femme de 71 ans d'une durée garantie de 10 ans.

² FERR établi en fonction du paiement de la prestation minimum exigée par la loi. En supposant un taux de rendement annuel de 4 %, de 6 % et de 8 %.

³ Combinaison rente/FERR : rente réversible de 50 000 \$ pour un homme et une femme de 71 ans et FERR de 50 000 \$ en supposant un taux de rendement annuel de 6 %.

Le facteur âge

Plus vous êtes jeune, plus votre revenu de retraite doit durer longtemps. Lorsque vous planifiez votre retraite, vous devez vous assurer que vous n'épuiserez pas votre capital trop rapidement. Vous ne voudriez pas que votre revenu disparaisse avant vous! De nombreux planificateurs financiers soulignent que l'épuisement de leur épargne est l'un des plus grands dangers qui guettent les aînés de nos jours.

Le revenu de retraite est également fonction de votre âge et de toute garantie minimum quant aux prestations. Plus la rente doit durer longtemps, moins élevé est le montant de chaque prestation mensuelle ou annuelle. C'est la raison pour laquelle les rentes réversibles rapportent moins que les rentes pour une seule personne et c'est aussi la raison pour laquelle les rentes viagères sont moins intéressantes pour les personnes plus jeunes. Toutefois, l'un des grands avantages pour les retraités est que l'assureur calculera votre rente sur la durée moyenne de votre longévité potentielle,

QUELLE EST LA MEILLEURE SOLUTION : UN FERR OU UNE RENTE?

tandis que, dans le cas d'un FERR, vous devez vous assurer que le revenu de votre FERR couvrira la durée maximale de votre longévité. Le **Tableau B** illustre une estimation du montant potentiel du revenu annuel en fonction d'une rente viagère individuelle ou d'une rente réversible pour un homme et une femme de 71 ans.

Tableau B :

| Rente viagère enregistrée de 100 000 \$ | | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Période minimum garantie [†] | Aucune | 10 ans | 18 ans |
| | Estimation du revenu annuel | Estimation du revenu annuel | Estimation du revenu annuel |
| Homme, 71 ans | 8 850 \$ | 7 843 \$ | 6 192 \$ |
| Femme, 71 ans | 7 688 \$ | 7 167 \$ | 6 025 \$ |
| Rente réversible, les deux âgés de 71 ans | 6 460 \$ | 6 347 \$ | 5 804 \$ |

[†] Pour une rente viagère individuelle dont le bénéficiaire n'est pas l'époux ni le conjoint de fait, si le rentier décède pendant la période minimum garantie, les prestations sont escomptées pour le reste de la période minimum garantie et payées au bénéficiaire en un seul versement. Toutefois, si le bénéficiaire est l'époux ou le conjoint de fait, les prestations sont versées à cette personne pour le reste de la période garantie. Taux des rentes individuelles et réversibles de janvier 2012.

Le facteur croissance

Le **Tableau C** illustre l'effet que différents taux de rendement peuvent avoir sur votre revenu et sur le capital qui restera pour votre famille. Toutefois, veuillez garder à l'esprit que près de la moitié du solde d'un FERR pourrait être perdue en impôts si vous n'avez pas de conjoint survivant comme bénéficiaire.

Tableau C :

| Effet des taux d'intérêt sur le capital et le revenu d'un FERR | | | | | | |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| Âge | Taux d'intérêt de 4 % | | Taux d'intérêt de 6 % | | Taux d'intérêt de 8 % | |
| | Capital | Estimation du revenu | Capital | Estimation du revenu | Capital | Estimation du revenu |
| 72 | 103 955 \$ | 7 779 \$ | 105 932 \$ | 7 929 \$ | 107 909 \$ | 7 964 \$ |
| 75 | 92 609 \$ | 7 321 \$ | 99 925 \$ | 7 974 \$ | 107 666 \$ | 8 301 \$ |
| 80 | 74 249 \$ | 6 531 \$ | 88 128 \$ | 7 965 \$ | 104 267 \$ | 8 894 \$ |
| 85 | 56 307 \$ | 5 803 \$ | 73 519 \$ | 7 947 \$ | 95 513 \$ | 9 484 \$ |
| 90 | 38 543 \$ | 5 122 \$ | 55 360 \$ | 7 924 \$ | 78 977 \$ | 10 038 \$ |
| 95 | 20 766 \$ | 3 738 \$ | 32 812 \$ | 6 648 \$ | 51 406 \$ | 10 281 \$ |
| 99 | 9 955 \$ | 900 \$ | 16 978 \$ | 1 981 \$ | 28 671 \$ | 5 734 \$ |
| Total | | 151 261 \$ | | 193 419 \$ | | 251 448 \$ |

Qu'est-ce qui est préférable pour moi?

L'une des questions les plus fréquemment posées lors de la planification de la retraite est : « Qu'est-ce qui est préférable pour moi, une rente ou un FERR? ». Mis à part le montant que vous recevrez dans chacun des cas, le **Tableau D** vous fournit un bref sommaire des autres facteurs à considérer avant de prendre une décision.

QUELLE EST LA MEILLEURE SOLUTION : UN FERR OU UNE RENTE?

Tableau D :

| Un FERR ou une rente – Qu'est-ce qui est préférable pour moi? | | |
|---|---|---|
| | FERR | Rente |
| Principes de base | <p>Un FERR est essentiellement un prolongement d'un REER, avec plusieurs différences importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une fois que vous avez transformé un REER en un FERR, vous ne pouvez plus y verser de cotisations. • Vous devez faire des retraits chaque année votre vie durant, en respectant les minimums prescrits, ou jusqu'à épuisement de tous les fonds dans le FERR. • Les prestations de revenu provenant d'un FERR, y compris tous les retraits supplémentaires imprévus, constituent un revenu imposable pour l'année de leur réception. | <p>Une rente peut fournir des prestations de revenu fixes la vie durant ou pendant une période déterminée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'une rente, vous souscrivez un contrat. En échange d'un dépôt unique, vous recevez des prestations garanties pendant une période déterminée ou votre vie durant avec ou sans période minimum garantie. • Le montant du revenu que vous recevez varie selon différents facteurs, notamment le montant du dépôt, les taux d'intérêt en vigueur, votre âge et le type de rente sélectionné. • Le plein montant des prestations de rente constitue un revenu imposable pour l'année de leur réception. |
| Avantages | <ul style="list-style-type: none"> • Vous conservez le contrôle de vos placements. • Vous pouvez modifier le montant de votre revenu. • Vous pouvez faire des retraits ponctuels en tout temps. | <ul style="list-style-type: none"> • Avec une rente viagère, vous êtes certain de ne pas épuiser votre épargne de votre vivant. • Ni vous ni votre conjoint n'avez à prendre de décisions de placements ou de gestion. L'assureur assume le risque lié aux placements. • Vous pouvez dépenser chaque versement de rente en toute quiétude parce que votre revenu futur est garanti. |
| Inconvénients | <ul style="list-style-type: none"> • Vous pourriez épuiser les revenus provenant de votre FERR avant votre décès. • Votre capital peut baisser plus rapidement que prévu par suite de retraits ponctuels ou en raison du faible rendement des placements. • Votre FERR exige de continuelles décisions de gestion des placements. | <ul style="list-style-type: none"> • La plupart des rentes ne peuvent faire l'objet d'un rachat ou d'une modification après le début du versement des prestations. • Les versements ne peuvent pas être rajustés en fonction de l'évolution des besoins. |

Recherchez un avis impartial

Si vous croyez qu'une rente enregistrée pourrait être une bonne idée, alors assurez-vous de consulter quelqu'un qui vend à la fois des rentes et des FERR. Sinon, vous pourriez obtenir un avis biaisé. Les FERR sont vendus par la plupart des institutions financières, sinon toutes, mais les rentes viagères (dont le revenu est garanti votre vie durant peu importe votre durée de vie) sont généralement disponibles seulement auprès des assureurs vie. Il se peut que vous pensiez ne pas vivre au-delà de 90 ans, mais pourquoi courir le risque? Une rente viagère garantit que vous n'épuiserez pas votre épargne de votre vivant et vous fournira des prestations de revenu fixes la vie durant.

L'information contenue dans ce document est basée sur les faits tels que présentés. Toute différence, incluant les facteurs comme les taux de croissance présumés, l'âge, l'état civil, le type et la source de revenu, peut changer de façon importante l'information dans les divers tableaux. De plus, ce document est probablement incomplet dans son explication des règles fiscales pouvant s'appliquer à votre situation particulière.

Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs. L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

Une description des caractéristiques clés du contrat individuel à capital variable est présentée dans la brochure documentaire se rapportant au produit envisagé. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé au risque du titulaire de contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

